



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 28 mars 2024

Question de Mme Tatiana Taillefert, déposée le 4 octobre 2023 « Végétaliser les espaces vides entre le trottoir et la chaussée »

Rappel

Les espaces vides entre le trottoir et la chaussée peuvent accueillir de la végétation et faire l'économie des poteaux gris.

Dans le but de modérer le trafic, la Municipalité aménage certaines rues et carrefours selon un programme intitulé « zone 30 apaiser le rue » qui vise, entre autres, à modifier le marquage au sol de sorte à réduire la largeur de la chaussée et par là inciter les automobilistes à ralentir leur vitesse. Le rétrécissement de la chaussée engendre des espaces vides entre le trottoir et la voie de circulation, espaces délimités par d'inesthétiques poteaux gris.

Le PDcom demande de réduire la part des surfaces imperméables afin de favoriser l'infiltration de l'eau et la végétalisation.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Pourquoi la Municipalité ne conduit-elle pas une politique de végétalisation systématique des espaces vides entre le trottoir et la voie de circulation afin de rendre le sol perméable et faire l'économie des poteaux gris ? Un nouvel aménagement zone « 30 apaiser la rue » a été récemment mis en place au carrefour du chemin du Levant et du chemin de la Vuachère et 33 poteaux ont été posés pour rendre plus visibles les nouveaux marquages au sol

Dans le cadre du programme « Rues vivantes II » la Ville réalise des zones modérées dans tous les quartiers de la Ville. Pour que la population lausannoise puisse profiter rapidement des bienfaits de la modération des vitesses, un déploiement rapide par des aménagements légers a été privilégié. Ainsi, les rétrécissements de chaussée ou la sécurisation des traversées piétonnes sont réalisés avec des mesures de marquage au sol et la pose de potelets. Ces mesures peuvent être réalisées rapidement et avec des frais d'investissements limités, tout en remplissant les objectifs de sécurisation et de modération des vitesses.

Les possibilités d'aménagement des espaces vides entre le trottoir et la voie de circulation sont étudiées lors du développement de chaque projet routier. Des projets de

valorisation des espaces publics en termes de séjour et de végétalisation sont régulièrement mis en œuvre lorsque les procédures le permettent et lorsque des travaux de génie civil sont nécessaires pour le projet routier (par exemple la création d'un trottoir traversant).

Afin de mener à bien sa politique de végétalisation des espaces résiduels, la Municipalité a initié un recensement des surfaces libérées lors d'aménagement de type « potelets – marquages ». Il est prévu d'évaluer systématiquement ces surfaces et leur potentiel de végétalisation, notamment pour la mise en œuvre du plan canopée et du plan biodiversité.

Question 2 : La Municipalité envisage-t-elle de végétaliser les espaces entre le trottoir et la chaussée et supprimer les 33 poteaux au carrefour Levant-Vuachère ?

En ce qui concerne le carrefour Levant-Vuachère, les surfaces libérées ont été identifiées et un projet de végétalisation est en cours d'étude. Ces travaux se feront en coordination avec le chantier prévu au chemin de la Vuachère dès janvier 2026 qui prévoit notamment l'élargissement du trottoir sur toute la longueur de l'avenue et la création de points de récolte des eaux de surface.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Tatiana Taillefert.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

